



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 14 décembre 2018

Publié le 26 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	M. Nicolas BOURNAY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

Mme Chantal TROUWBORST	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. François HELIE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Convention cadre entre la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Dijon Métropole et la Ville de Dijon**

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, oeuvre au quotidien pour l'installation et l'accompagnement des exploitations agricoles, faisant aussi par le biais du réseau Bienvenue à la Ferme, l'animation et la promotion et le développement de l'économie rurale et des produits fermiers.

Le projet métropolitain nommé "alimentation durable 2030", présenté au travers de la candidature TIGA, fait intervenir la Chambre d'agriculture comme partenaire avec le pôle Bourgogne Vigne et Vin, cette action vise à concevoir, implanter et valoriser des espaces viticoles au coeur de Dijon Métropole.

La ville de Dijon, dans le cadre des animations commerciales en centre-ville, avec la mise en place des marchés "Bienvenue à la Ferme", la mise en avant des circuits courts et le suivi de leurs points de vente, travaille aussi en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Pour ces raisons communes une "alliance Métropolitaine" sous forme de convention entre Dijon Métropole, la ville de Dijon et la Chambre d'Agriculture permettra de concourir ensemble à des objectifs partagés.

Cela permettra de promouvoir et développer les productions locales, favoriser les circuits courts tout en montrant une unité métropolitaine et en mettant en avant le soutien de la Métropole et de la ville aux causes du "bien manger" local.

Cette "alliance Métropolitaine" se décline sous forme d'actions qui seraient :

- État des lieux des acteurs en circuits courts sur Dijon,
- Procédure de recrutement pour les Halles dijonnaises,
- Étude sur la saisonnalité des métiers de l'agriculture,
- Aide à la mise en valeur des circuits courts via le drive fermier,
- Marchés événementiels « Bienvenue à la ferme »,
- Guide annuaire départemental des fermes agréées « Bienvenue à la ferme »,
- École en herbe.

Jusqu'en 2017, la ville de Dijon et Dijon Métropole apportaient leur soutien à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or par le biais de subventions versées par la Direction du Commerce et Dijon Développement.

Aujourd'hui ces différentes subventions sont réunies dans la présente convention cadre tripartite que nous vous soumettons.

Cette convention reprend bien évidemment les actions partenariales engagées avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, mais elle poursuit cette construction partagée avec de nouvelles actions qui visent à conforter et développer la production et la consommation en circuits courts.

Cet objectif commun permet, non seulement de soutenir le secteur de l'agriculture, mais également de prendre en compte le respect de l'environnement, l'alimentation traçable et saine ainsi que la préservation de nos ressources pour les générations à venir.

LE CONSEIL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention cadre, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole, Dijon Ville et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or ;
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or à 13 000 € sur l'année 2018 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés

SCRUTIN : POUR : 73
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)